

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Autorité de régulation de la
communication audiovisuelle et
numérique

Décision n° 2024-428 du 22 mai 2024 relative aux candidats recevables dans le cadre de l'appel aux candidatures prévu par la décision n° 2024-152 du 28 février 2024 pour l'édition de services de télévision à vocation nationale diffusés par voie hertzienne terrestre, à temps complet et en haute définition

NOR : RCAC24138215

L'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique,

Vu la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication, notamment son article 30-1 ;

Vu la décision n° 2024-152 du 28 février 2024 relative à un appel aux candidatures pour l'édition de services de télévision à vocation nationale diffusés par voie hertzienne terrestre, à temps complet et en haute définition ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Art. 1^{er}. – Les candidatures ci-après mentionnées sont déclarées recevables dans le cadre de l'appel aux candidatures du 28 février 2024 visé ci-dessus.

Numéro de dossier	Personne morale candidate	Nom du projet
2024-152-001	JE SUIS	BATV
2024-152-002	Programmes Européens Francophones Audiovisuels Spéciaux 31 - PREFAS 31	HUMOUR TV
2024-152-003	TFX	TFX
2024-152-004	TELE MONTE CARLO	TMC
2024-152-005	LA CHAÎNE INFO	LCI

2024-152-006	Programmes Européens Francophones Audiovisuels Spéciaux 30 - PREFAS 30	La Chaîne Histoire (LCH)
2024-152-008	OUEST-FRANCE TV	OF TV
2024-152-010	BFM TV (actionnaire de contrôle: Altice France)	BFM TV
2024-152-011	BFM TV (actionnaire de contrôle : CMA CGM)	BFM TV
2024-152-012	NRJ 12	NRJ 12
2024-152-013	C8	C8
2024-152-014	Société d'Édition de CANAL PLUS	CANAL+ CINEMA(S)
2024-152-015	Société d'Édition de CANAL PLUS	CANAL+ SPORT
2024-152-016	Société d'Édition de CANAL PLUS	CANAL+
2024-152-017	Société d'exploitation d'un service d'information	CNEWS
2024-152-018	CSTAR	CSTAR
2024-152-019	Canal+ Thématiques	PLANETE+
2024-152-020	JEUNESSE TV	GULLI
2024-152-021	CMI FRANCE	RÉELSTV
2024-152-022	PARIS PREMIERE	Paris Première
2024-152-023	EDI-TV	W9

2024-152-024	EXPRESS TV	L'EXPRESS TV
2024-152-025	OMBRE PREMIERE	OP TV
2024-152-026	Société Coopérative d'Intérêt Collectif Le Média	LE MEDIA TV
2024-152-027	Media Santé Info TV	Mieux

Art. 2. - La présente décision sera notifiée aux candidats et publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 mai 2024



Pour l'Autorité de régulation de la
communication audiovisuelle et numérique
Le président
R.-O. MAISTRE